

المملكة المغربية
+ⵝⵍⵎⵎⵔⵉⵔⵉ | ⵎⵉⵔⵓⵙⵓⵎⵉ
Royaume du Maroc



رئيس الحكومة
ⵔⵉⵎⵙⵓⵎⵉⵔⵉ | ⵏⵉⵙⵓⵎⵉⵔⵉ
Le Chef du gouvernement

LES CAHIERS DES RÉFORMES

MESURES D'APPUI AU SECTEUR PRIVÉ

DES RÉFORMES MAJEURES POUR LA DYNAMISATION
DE L'INVESTISSEMENT ET DU TISSU ENTREPRENEURIAL



[...] L'entreprise productive a aujourd'hui besoin de davantage de confiance de la part de l'Etat et de la société. C'est la voie à travers laquelle l'investissement pourra retrouver le niveau souhaité, et l'attentisme délétère cèdera la place à une dynamique marquée par la prépondérance d'un esprit d'initiative responsable et d'innovation [...]

[...] le but recherché est bien de rehausser la compétitivité de l'entreprise marocaine, de renforcer ses capacités exportatrices, et d'accroître son potentiel de création d'emplois. Une attention particulière doit être portée aux petites et moyennes entreprises qui représentent 95% du tissu économique national [...]

**Extraits du Discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI
à l'occasion du 19^{ème} anniversaire de Son accession au Trône**
le 29 Juillet 2018

L'APPUI AU SECTEUR PRIVÉ EST UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT MAJEUR

DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DE SON PROGRAMME, LE GOUVERNEMENT ACCORDE UN INTÉRÊT PARTICULIER AU SOUTIEN DU TISSU PRODUCTIF NATIONAL COMPTE TENU DE SES EFFETS POSITIFS SUR LES INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT.

IMPACTS ÉCONOMIQUES



ATTRACTIVITÉ DES INVESTISSEMENTS



AMÉLIORATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DU TISSU ÉCONOMIQUE



CRÉATION DE VALEUR AJOUTÉE



CROISSANCE SOUTENUE DU PIB

IMPACTS SOCIAUX



CRÉATION D'EMPLOIS



AMÉLIORATION DU POUVOIR D'ACHAT ET DU NIVEAU DE VIE

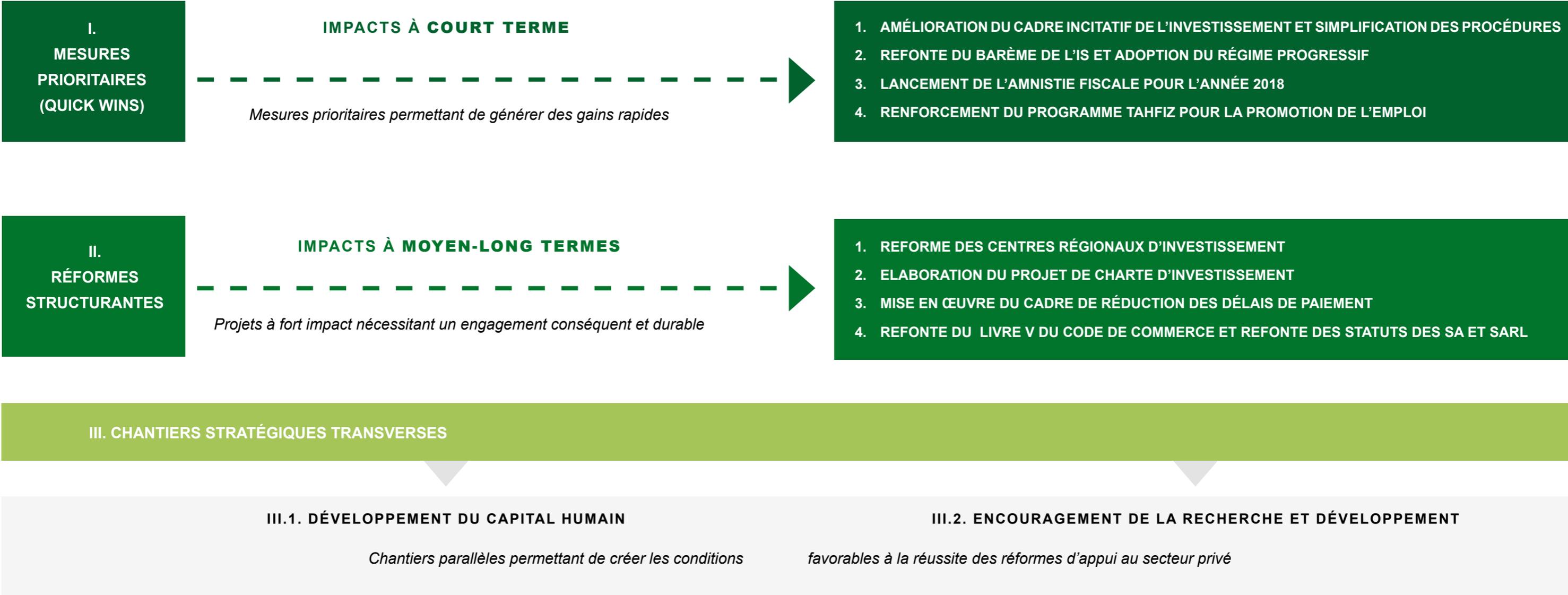


RÉDUCTION DES DISPARITÉS SOCIALES



LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

PRINCIPAUX LEVIERS D'APPUI AU SECTEUR PRIVÉ



I. MESURES PRIORITAIRES (QUICK WINS)

MESURES

1. AMÉLIORATION DU CADRE INCITATIF DE L'INVESTISSEMENT ET SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

2. REFORME DU BARÈME DE L'IS ET ADOPTION DU RÉGIME PROGRESSIF

3. LANCEMENT DE L'AMNISTIE FISCALE POUR L'ANNÉE 2018

4. RENFORCEMENT DU PROGRAMME TAHFIZ POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI

OBJECTIFS

- Améliorer le climat des affaires
- Améliorer la compétitivité des entreprises

- Soulager la pression fiscale exercée sur le tissu des TPEs et PME

- Renforcer la confiance de l'acteur économique
- Atténuer l'endettement des contribuables vis-à-vis du trésor public

- Promouvoir la création d'emplois
- Améliorer l'employabilité des jeunes
- Améliorer la compétitivité des entreprises nouvelles

DISPOSITIONS

- Mise en œuvre de plusieurs incitations nouvelles pour l'investissement dans les lois de finances des années 2017 et 2018
- Extension de l'exonération de la TVA sur les investissements pendant une durée de 36 mois (au lieu de 24 mois)
- Création du Fonds d'Appui au financement de l'entrepreneuriat doté de 6 milliards Dhs sur une durée de 3 ans
- Mise en ligne de 207 services publics
- Lancement de la plateforme en ligne BUSINESS-PROCEDURES.MA (dotée de 26 services administratifs)
- Lancement de la plateforme en ligne CHIKAYA.MA

- Adoption du barème progressif
- Réduction du taux normal de 20% à 17,5% (pour les entreprises dont le bénéfice se situe entre 300 000 et 1 million Dhs)
- Réduction de 50% du taux d'imposition sur le revenu des Auto-entrepreneurs

- Annulation totale des pénalités, amendes, majorations et frais de recouvrement afférents à tous les impôts, droits et taxes mis en recouvrement, avant le 1^{er} janvier 2016 et restés impayés au 31 décembre 2017

- Hausse du plafond du salaire brut mensuel exonéré d'IR et de charges sociales de 6 000 à 10 000 Dhs mensuel pendant 2 ans à compter de la date du début d'exploitation
- Extension de l'avantage à 10 nouveaux salariés au lieu de 5
- Exonération d'IR et de charges sociales pour la rémunération des étudiants-chercheurs (doctorants) à hauteur de 6 000 Dhs pour une période de 24 mois
- Création d'un fonds d'appui à l'entrepreneuriat (PLF 2020)

I. MESURES PRIORITAIRES (QUICK WINS)

CAS CONCRETS

PROGRAMME TAHFIZ

Dispositif permettant aux entreprises et associations nouvellement créées de bénéficier d'une exonération des charges fiscales et sociales.

	AVANT RÉFORME	APRÈS RÉFORME *
	2013	2018
Salaire maximum brut d'une nouvelle recrue	6 000	6 000
Part des cotisations patronales / mois	1 266 À PAYER PAR L'ENTREPRISE	1 266 EXONÉRATION
Impôt sur le Revenu	633 RETENUE À LA SOURCE	633 EXONÉRATION
Gain cumulé (IR + charges sociales) pour l'entreprise pour chaque salarié recruté sur 24 mois	0	45 516

* le dispositif actuel prévoit un salaire brut maximal de 10 000 Dhs, ce qui permet d'atteindre un gain cumulé de 89 800 Dhs sur 24 mois

REFONTE DU BARÈME D'IMPOSITION DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La loi de finances pour l'année 2018 a prévu la mise en place de l'IS progressif. La loi de finances pour l'année 2019 a quant à elle prévue la baisse du taux de 20% à 17,5% pour les bénéfices allant de 300 000 à 1 000 000 Dhs.

COMPARAISON SUR LA BASE DE RÉSULTATS FISCAUX NETS IMPOSABLES IDENTIQUES AVANT ET APRÈS RÉFORME

Cas selon le BNI ¹	montant de l'IS ²		Gain
	2017	2019	
Cas 1 : BNI de 500 000	100 000 (500 000 x 20%)	65 000 (300 000 x 10%) + (200 000 x 17,5%)	35 %
Cas 2 : BNI de 2 000 000	600 000 (2 000 000 x 30%)	462 500 (300 000 x 10%) + (700 000 x 17,5%) + (1 000 000 x 31%)	23 %

montants exprimés en Dhs

¹BNI = Bénéfice Net Imposable

²IS : Impôt sur les bénéfices des Sociétés

I. MESURES PRIORITAIRES (QUICK WINS)

CAS CONCRETS

BUSINESS-PROCÉDURES

<https://rabat.eregulations.org>

La plateforme électronique vise à simplifier les procédures liées à l'entreprise et à l'investissement, en présentant les étapes de chacune d'elles, les documents nécessaires ainsi que les interlocuteurs pour le dépôt de toute demande.



PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME



PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES PROCÉDURES

CHIKAYA.MA

www.chikaya.ma

Le portail national des réclamations a pour but de recevoir les réclamations et les griefs des citoyens et d'assurer leur traitement et suivi.



STATISTIQUES DEPUIS LE LANCEMENT DU PORTAIL



DISPONIBLE SUR APPLICATION MOBILE

II. RÉFORMES STRUCTURANTES



SA : Société Anonyme SARL : Société A Responsabilité Limitée

CAS CONCRETS

RÉFORME DES CENTRES RÉGIONAUX D'INVESTISSEMENT

La réforme vise à réduire considérablement le délai de traitement des demandes d'autorisation d'investissement.

DURÉE MAXIMALE DE TRAITEMENT

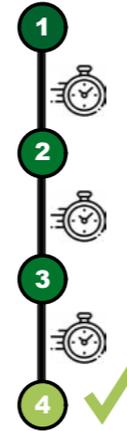
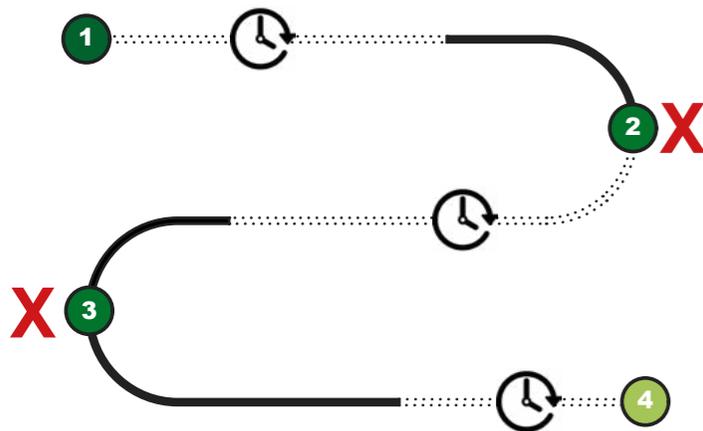
AVANT RÉFORME

ARBITRAIRE
(absence de délai réglementaire)



APRÈS RÉFORME

30 JOURS



- 1 DÉPÔT DU DOSSIER D'INVESTISSEMENT
- 2 INSTRUCTION DU DOSSIER
- 3 DÉLIBÉRATION EN COMMISSION
- 4 OBTENTION DES AUTORISATIONS D'INVESTISSEMENT

PLATEFORMES DÉMATÉRIALISÉES



Contexte

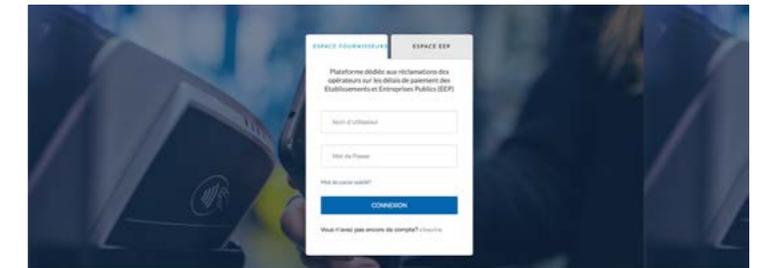
Dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer le climat des affaires et consolider les acquis en matière de réduction des délais de paiement de la commande publique au profit des entreprises, le Décret n° 2.783 déclinant et complétant le Décret n° 2.161-244 du 22 juillet 2016 fixant les délais de paiement et les intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques a consacré le dispositif de dépôt électronique des factures.

Ce décret qui est entré en vigueur le 2 mai 2019 permet aux entreprises et autres prestataires de service de procéder au dépôt électronique des factures et autres documents nécessaires à l'attestation du service fait, notamment les attestations pour les marchés de travaux, les notes d'horaires pour les marchés relatifs aux prestations architecturales et les factures pour les marchés de fournitures et de services à partir du 2 mai 2019, à l'exception des rapports ou documents relatifs aux marchés de services portant sur les études et la maîtrise d'œuvre dont le dépôt sera effectué électroniquement à compter du 1er janvier 2020.

Conformément au décret précité, il est fait obligation de dépôt des factures et autres documents par les entreprises sur la plateforme GID-Fournisseur pour les commandes publiques conclues avec les maîtres d'ouvrage qui évoluent leurs dépenses sur la plateforme de gestion intégrée des dépenses, et ce selon la progressivité temporelle ci-après.

PLATEFORME DÉDIÉE AUX RÉCLAMATIONS DES FOURNISSEURS
<https://delai-paiement-ep.finances.gov.ma/>

PLATEFORME DE DÉPÔT ÉLECTRONIQUE DES FACTURES
<https://fournisseurs.gid.gov.ma/Lilmoqawala/>



- Amélioration**

de la problématique des délais fournisseurs et des délais de paiement des EEP
- Suivi et appréciation**

des échanges et de la communication entre les fournisseurs et les EEP ainsi que fournisseurs et des délais de paiement des EEP
- Développement**

des échanges et de la communication entre les fournisseurs et les EEP

Bienvenue
sur la plateforme dédiée aux réclamations des fournisseurs

Cette plateforme ne vise pas à se substituer aux engagements contractuels entre l'entité publique et l'entreprise privée qui demeurent régis par les contrats les liants (marchés, conventions, contrats,...).

III. CHANTIERS STRATEGIQUES TRANSVERSES

CHANTIERS

1. DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

2. ENCOURAGEMENT DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

OBJECTIFS

- Assurer l'adéquation Formation-Emploi
- Générer des qualifications mobilisables par le secteur productif
- Ouvrir des possibilités de reconversion pour un épanouissement professionnel et personnel des jeunes
- Développer la dimension professionnelle chez les apprenants

- Mettre en place un écosystème favorisant le développement d'une culture d'innovation technique
- Créer des sources de compétitivité nouvelles pour les entreprises
- Favoriser le transfert technologique entre les centres de recherche et l'entreprise

DISPOSITIONS

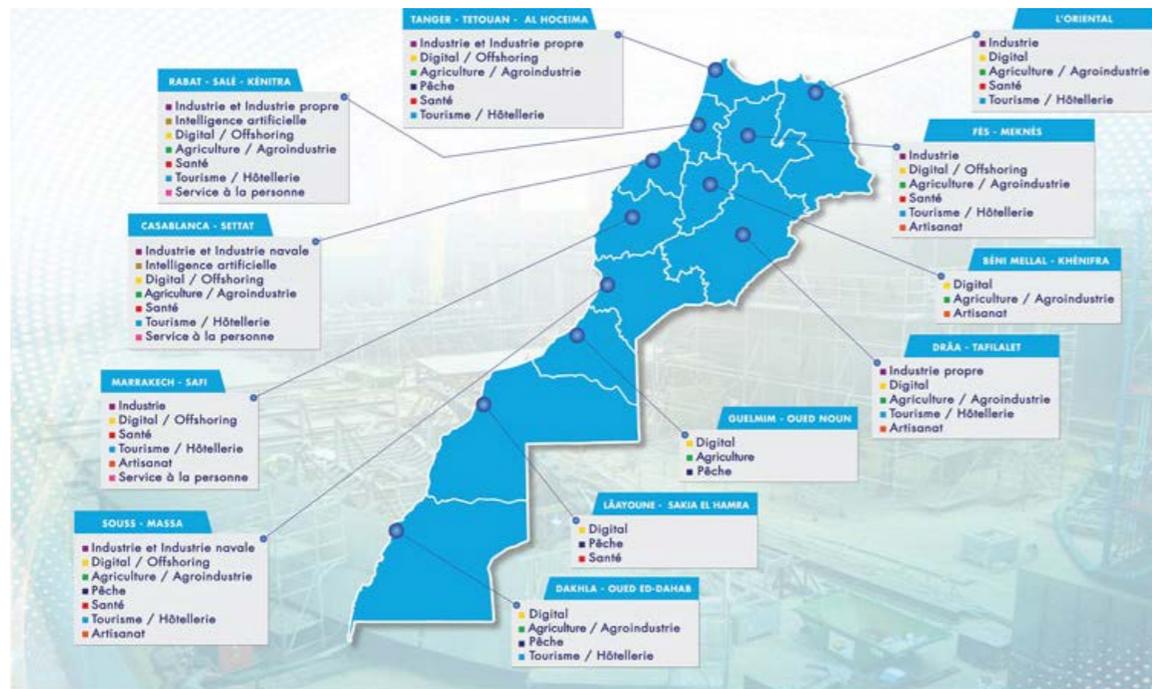
- Mise en œuvre de la feuille de route de la réforme (vision 2015-2030) , avec une augmentation substantielle du budget dédié (25% en plus pour le secteur de l'éducation entre 2016 et 2019)
- Lancement de la nouvelle réforme de la formation professionnelle s'appuyant notamment sur les «Cités des métiers et compétences»
- Développement de l'offre universitaire, de l'appui social et de la professionnalisation des cursus au sein de l'université marocaine

- Création de «Cités de l'Innovation» dans les universités
- Lancement de la bourse « CIFRE » pour financer le travail de recherche des ingénieurs marocains
- Lancement d'un fonds de 500 millions Dhs pour soutenir les jeunes entreprises et les projets innovants

CAS CONCRETS

1. CRÉATION DES CITÉS DES MÉTIERS ET DES COMPÉTENCES

Les 12 régions du Royaume doivent être dotées de nouvelles cités visant à favoriser l'insertion des jeunes dans la vie active et assurant une formation conforme aux spécificités et et besoins de chaque territoire.



2. FINANCEMENT DE PLATEFORMES DE SOUTIEN À L'INNOVATION ET À L'ENTREPRENEURIAT

Lancement d'un fonds de **500 millions Dhs** pour soutenir les jeunes entreprises et les projets innovants.



2 produits :

- > Innov Idea (subvention)
- > Innov Start (prêt d'honneur)



Dispositif de financement de l'amorçage et de l'innovation pour soutenir l'écosystème entrepreneurial



Objectif : accompagnement de près de **300 porteurs de projets et startups**



20 structures labellisées pour la prospection, la sélection, l'accompagnement et le financement

IMPACTS STRUCTURELS ET CONJONCTURELS POSITIFS

LES MESURES MISES EN PLACE PAR LE GOUVERNEMENT ONT PERMIS DE GÉNÉRER UN IMPACT POSITIF SUR LE PLAN CONJONCTUREL MAIS AUSSI SUR DES INDICATEURS STRUCTURELS DE L'ÉCONOMIE MAROCAINE.

IMPACTS CONJONCTURELS

- ▶ **Signature, depuis avril 2017, de 119 nouvelles conventions d'investissements, portant sur un total de 124,6 milliards Dhs**
- ▶ **Création de 92 000 entreprises en 2018, soit une hausse de 16,5% par rapport à l'année 2017 (un chiffre record comparé aux dernières années)**
- ▶ **Inscription de plus de 100 000 auto-entrepreneurs depuis l'entrée en vigueur de ce statut en Mars 2015**

IMPACTS STRUCTURELS

- ▶ **Progression du Royaume au classement Doing Business de la 75^{ème} place en 2016 à la 53^{ème} en 2020. Le Maroc est 3^{ème} sur le plan africain**
- ▶ **Hausse notable des IDE (+43% en 3 ans) pour atteindre 3.3 milliards de dollars en 2019. Le Maroc se place ainsi à la 1^{ère} place du classement The Africa investment Index 2018, élaboré par Quantum Global d'attractivité des investissements**
- ▶ **Progression de la compétitivité. Le Maroc se classe à la 75^{ème} place mondiale en 2018 selon le Forum Economique Mondial, soit une progression de 2 places par rapport à 2017**
- ▶ **Baisse du nombre de liquidations d'entreprises pour la 1^{ère} fois depuis 2008**

المملكة المغربية
+ⵝⵀⵍⵉⵎⵓⵔⵉ | ⵎⵓⵔⵓⵙⵓⵎ
Royaume du Maroc



رئيس الحكومة
ⵎⵓⵔⵓⵙⵓⵎ | +ⵀⵝⵝⵉⵔⵉⵎ
Le Chef du gouvernement

WWW.CG.GOV.MA